

INTERVIEW

Ivana Obradovic

Sociologue, directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)



Également chercheuse au Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP), Ivana Obradovic porte une analyse globale sur l'évolution de la consommation et des législations autour du cannabis, à retrouver lors de la table ronde du 15 janvier ⁽¹⁾.

Quel est l'état de la consommation de cannabis en France ?

Ivana Obradovic : La France affiche des niveaux d'usage parmi les plus élevés en Europe, avec 17 millions de personnes qui ont pris du cannabis au moins une fois dans leur vie (expérimentateurs). Parmi eux, 5 millions ont consommé du cannabis dans l'année et près de 700 000 sont usagers quotidiens⁽²⁾. La tranche 18-25 ans reste la plus consommatrice, avec plus d'un jeune sur quatre déclarant avoir fumé dans l'année.

Le décalage entre le cadre légal interdisant la consommation et ce niveau d'usage est étonnant...

Le paradoxe réside dans l'accessibilité du cannabis. 40 % des 15-16 ans estiment qu'ils pourraient se procurer ce produit illégal facilement.

Quel est le profil des usagers ?

Les consommateurs sont plus souvent des hommes, jeunes, dans tous les milieux sociaux. Plus la consommation s'intensifie, plus la prédominance masculine est nette.

Comment évoluent les trafics ?

L'activité de trafic autour du cannabis reste très importante. Près de 70 tonnes de résine de cannabis sont saisies chaque année et plus de 20 tonnes d'herbe. Même si la résine reste majoritaire sur le marché, la part de l'herbe augmente : les volumes interceptés ont été multipliés par dix en dix ans et les forces de l'ordre démantèlent de plus en plus de plantations de cannabis (près de 140 000 plants saisis l'année dernière). Cela est à la fois dû au fait que la France est dorénavant un lieu de production et à une transformation du marché. Plusieurs enquêtes de l'OFDT confirment que l'herbe est de plus en plus populaire, en particulier dans les jeunes générations. Par ailleurs, la concentration des produits augmente : le taux moyen de THC dépasse 20 % pour la résine et 11 % pour l'herbe : c'est trois fois plus qu'il y a quinze ans.

Que peut-on dire de l'évolution des législations ?

Seuls deux pays dans le monde ont légalisé le cannabis à usage récréatif, l'Uruguay fin 2013 et le Canada en octobre dernier, ainsi que dix États américains. Ce choix de réforme reste donc rare,

commerciale prévaut dans la dizaine d'États qui ont légalisé le cannabis mais elle laisse plus ou moins de place au risque de monopole. Le propre de ce « cannabisbusiness » est de chercher à répondre à toutes les demandes, celles des adolescents comme des seniors, en diversifiant les types de produits (alimentaires, cosmétiques, etc.) et les modes de consommation (cannabis fumé, ingéré, bu en tisane, etc.) à grand renfort de stratégies marketing. Au Canada, la situation est encore plus contrastée dans les 10 provinces : l'accès au marché est très restrictif au Québec et rigoureusement contrôlé par le secteur public, bien plus libéral en Ontario. Aujourd'hui, le Canada se présente comme un laboratoire des modèles de régulation légale du cannabis. Enfin, l'Uruguay s'inscrit dans une approche encore différente, mettant en avant la santé publique et la sécurité des citoyens, avec un cannabis peu dosé accessible à des prix très bas, produit et régulé sous le contrôle de l'État. En termes d'évolutions de consommation, même si on a encore peu de recul, on constate une hausse de la consommation parmi les adultes dans les États pionniers de la légalisation du cannabis

« L'usage très régulier du cannabis n'est plus l'apanage des jeunes »

Toutefois, l'usage du cannabis tend à se féminiser. On constate également un vieillissement des consommateurs : la forte diffusion du cannabis dans les années 1990 explique qu'on retrouve aujourd'hui parmi les trentenaires et les quarantennaires bien plus d'usagers occasionnels que par le passé. Désormais, toutes les tranches d'âge sont concernées par l'usage de cannabis, pas uniquement les adolescents.

Les niveaux de consommation continuent-ils à augmenter ?

Non, ils tendent plutôt à diminuer dans les dernières années, notamment chez les jeunes pour lesquels la baisse est sensible. Cette baisse est en lien avec le recul du tabagisme et la place dorénavant occupée par les écrans et les réseaux sociaux dans la sociabilité des adolescents, qui les détournent des sorties et des occasions de consommation.

alors que la légalisation du cannabis à usage médical est plus répandue. En Europe, aucun pays n'a légalisé le cannabis à usage récréatif, même pas les Pays-Bas ou le Portugal comme on l'entend parfois, mais la tendance des politiques pénales européennes est de réduire les sanctions en direction des usagers et de leur donner un contenu sanitaire. En France par exemple, il est possible d'orienter les usagers vers des consultations jeunes consommateurs (CJC) ou de prononcer une condamnation comportant une obligation de soin.

Qu'ont concrètement changé les politiques de légalisation ?

Là où elles existent, elles ont d'abord modifié les conditions d'accès à l'offre en structurant un marché légal sécurisant les usagers adultes (l'usage et l'achat de cannabis étant toujours interdits aux mineurs). Cependant, les régimes mis en place sont fort diversifiés. Aux États-Unis, la logique

aux États-Unis (en particulier le Colorado), mais pas chez les mineurs. Il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une baisse d'intérêt pour le cannabis dans les jeunes générations ou l'effet d'un accès restreint au cannabis.

Ces initiatives de légalisation ont-elles permis la disparition du trafic ?

Non, pas à ce stade. Au Colorado par exemple, la part du marché noir est estimée à 30-40 %. La persistance du marché noir est deux fois plus importante en Uruguay, notamment parce qu'une partie des usagers ne trouvent pas leur compte dans le cannabis faiblement dosé disponible en pharmacie. D'une façon générale, la régulation commerciale du cannabis à l'américaine a surtout bénéficié aux usagers dits « insérés », de milieux favorisés, mais assez peu aux usagers précaires, qui continuent de recourir au marché noir car ils trouvent le cannabis légal beaucoup trop cher. ■

⁽¹⁾ Table ronde – Trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse. 15 janvier de 18h30 à 20h30. Hôtel de ville.

⁽²⁾ Drogues, chiffres clés. Juin 2017. OFDT.